

ACADEMIE DE LA GUADELOUPE

RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Session 2017

**Le Recteur de Région Académique Guadeloupe,
Recteur d'académie, Chancelier des Universités, Directeur Académique des Services de
l'Éducation Nationale,**

- **Vu** la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- **Vu** le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- **Vu** l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- Vu** l'arrêté du 18 janvier 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- **Vu** l'arrêté du 15 mars 2017 fixant, au titre de l'année 2017, le nombre de postes offerts aux recrutements sans concours d'Adjoints Administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La commission de sélection chargée du recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est composée comme suit :

- **Présidente** : Madame Marie-Line TROUILLEFOU, Proviseur - Lycée Gerville Réache
- **Membres** : Monsieur Max LADIRE, Vice-Président – Secrétaire Général DJSCS
Monsieur Mohamed ABDOU, Agent Comptable - LPO Nord Grande-Terre
Madame Simone LANCREOT, Chargée de mission - Rectorat

ARTICLE 2 : Les examinateurs suivants sont adjoints à la commission uniquement pour l'étude des dossiers :

- Monsieur Philippe GABOULAUD, Principal – Collège Félix Aladin FLEMIN
- Monsieur Philippe LAPIN, Principal Adjoint - Collège Aurélie LAMBOURDE
- Monsieur Henri LUPOT, Principal Adjoint - Collège Nestor de Kermadec
- Madame Sylvia SERMANSON, Chef de Division - DIFOR
- Madame Francine BON, Adjointe Chef de division, DPEP
- Madame Chantal YOUYOUTE, Responsable de la gestion des personnels de direction – DPEATSS
- Madame Francine GUIEBA, Adjointe Gestionnaire - LPO Chevalier Saint-Georges

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui annule et remplace celui daté du 11 avril 2017.

Fait aux Abymes, le 3 mai 2017

Pour le Recteur et par Délégué
Le Chef de la Mission
des Examens et Concours
Camille GALAP
Jean-Pierre THEROSIET